

Pour obtenir votre ligne
de cautions de retenue
de garantie...

Connectez-vous simplement sur

www.caution-artisan-du-batiment.com

**Simplicité
et rapidité :**

*"Je suis très
satisfaite
de cette offre"*

Une adhérente
CAPEB

et laissez-vous guider

Comment éviter les retenues de garanties?

Cautionnez
vos marchés
publics ou
privés, avec

NOUVEAU !

www.caution-artisan-du-batiment.com

**un service
simple
et rapide**

CEGI
CEGI est une filiale Natixis

CEGI
128, rue La Boétie
75378 Paris Cedex 08

contactmarche@cegi.natixis.fr

conçu par CEGI en
partenariat avec



CEGI
CEGI est une filiale Natixis

La CEGI, filiale de Natixis (groupes Caisse d'Épargne et Banque Populaire), a mis au point un site de cautions de marchés, spécialement dédié aux petites entreprises de l'artisanat du bâtiment, en partenariat avec la CAPEB.

- **En tant qu'artisan du bâtiment, vous avez la possibilité de fournir au maître d'ouvrage une caution à la place d'une retenue de garantie.**

Avec www.caution-artisan-du-batiment.com, vous pouvez désormais très facilement cautionner vos marchés privés ou publics.

- **En pratiquant la caution, votre entreprise reçoit immédiatement l'intégralité des sommes dues, ce qui équilibre ses relations contractuelles et améliore sa trésorerie.**

Les tarifs

Inférieur ou égal à	50.000	1,50 %
de 50.001 à	75.000	1,40 %
de 75.001 à	100.000	1,20 %
de 100.001 à	200.000	1,10 %
de 200.001 à	500.000	1 %

Au-delà tarif au cas par cas

- Facturation par trimestre échu
- Par prélèvement automatique
- Frais par caution : 25 €
- Frais annuel de gestion : 80 €
- Frais d'opposition à mainlevée : 25 €

**La caution
zéro papier
zéro délai**

- **Ce service vous facilite la vie.**

La gestion des cautions est entièrement automatisée, tout se passe par internet.

Pour ouvrir une ligne globale de cautions, rien de plus simple :

1. Connectez-vous,
2. Renseignez les informations concernant votre entreprise,
3. Sous 48 heures, nous vous répondrons et vous adresserons une offre commerciale contractuelle. Dès acceptation par vos soins, nous vous communiquerons votre code d'accès confidentiel.

Pour demander vos cautions, au fur et à mesure de vos besoins, vous utilisez internet en quelques clics, c'est réglé.

- **Sans aucune formalité papier**

1. Choisissez votre texte de caution en fonction de la nature du marché, privé ou public,
2. Renseignez les informations concernant la caution, le marché et le bénéficiaire,
3. La caution vous sera adressée le jour même.

- **Pour vos mainlevées de cautions, aucune démarche à faire.**

Les cautions sont levées automatiquement à 24 mois, à compter de leur date d'émission.

**Un gain de temps appréciable pour
les artisans du bâtiment.**